Fondation de la FMSQ
Engagée pour la proche aidance

Politique d'octroi de dons et dotations

Politique externe à afficher sur le site

Glossaire des termes utilisés

Accès aux soins - Selon l'angle populationnel, l'accessibilité réfère à la facilité pour les personnes à obtenir des soins et services de santé à l'endroit et au moment opportun. Fiche technique de la CSBE. Nous y référons ici dans l'ensemble de la trajectoire de soins et services.

Patient - Personne ayant des besoins de santé ou des difficultés médicales ou psychosociales. Entendu ici au sens large qu'il soit, ou non, l'usager principal des soins ou des services.

Personne proche aidante – Nous utilisons la définition de la loi québécoise : une personne qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autre, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Le soutien apporté est continu ou occasionnel, à court ou à long terme, et est offert à titre non professionnel, de manière libre, éclairée et révocable, dans le but, notamment, de favoriser le rétablissement de la personne aidée et le maintien et l'amélioration de sa qualité de vie à domicile ou dans d'autres milieux de vie.

Notre engagement envers les personnes proches aidantes

La Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (la Fondation) soutient des projets structurants et innovants qui améliorent la qualité de vie des personnes proches aidantes (PPA) du Québec et favorisent leur intégration dans le réseau de la santé.

Nos partenariats visent à :

- ✔ **Renforcer la triade** médecin spécialiste – patient – PPA.
- ✔ **Encourager l'innovation** et l'expérimentation sociale en proche aidance.
- ✔ **Assurer un impact mesurable** et structurant sur les soins et services offerts aux PPA.
- ✔ **Favoriser la reconnaissance des PPA** dans la société et le système de santé.

Fondation de la FMSQ
Engagée pour la proche aidance

Mission, vision et valeurs de la Fondation

Mission

De promouvoir la santé en :

- Appuyant des projets novateurs et structurants qui permettent de renforcer la triade médecin spécialiste-patient-proche aidant ;
- Utilisant l'expertise des médecins spécialistes pour avoir un impact social structurant sur le réseau de la santé et d'en améliorer l'accès

Vision

Être un acteur clé dans l'amélioration de l'accès aux soins et au soutien offert aux personnes proches aidantes du Québec et à leur(s) personne(s) aidée(s), en influençant positivement les politiques publiques et les pratiques en santé dans toutes les étapes du continuum de soins.

Valeurs

Collaboration : L'art de bâtir ensemble des réponses durables. C'est notre façon d'agir, notre levier d'impact réel qui irrigue notre culture pour en faire une stratégie d'intelligence collective.

Respect : L'engagement envers la dignité des personnes proches aidantes, envers l'équité des rôles dans le soin, envers la reconnaissance de chacun dans à sa juste valeur.

Excellence : La culture de rigueur doublée d'une exigence de qualité dans toutes les sphères d'activités de la Fondation.

Courage : La capacité d'oser, de sortir des sentiers battus du réseau de la santé pour proposer des solutions nouvelles, adaptées, parfois disruptives.

Créativité : La force d'innovation sociale au service de la communauté et des équipes de soins.

Loyauté : L'engagement de fidélité envers ses membres, ses partenaires et les personnes proches aidantes, ainsi qu'envers ses valeurs sociales de solidarité.

Fondation de la FMSQ
Engagée pour la proche aidance

Nos axes de soutien

La Fondation finance des initiatives qui s'inscrivent dans l'un des trois axes prioritaires suivants, alignés avec sa mission :

1. **Reconnaissance des personnes proches aidantes**
   - Sensibilisation du public et des institutions à leur rôle essentiel et aux besoins qui s'y rattachent.
   - Amélioration de la reconnaissance de leurs savoirs expérientiels et de leurs besoins dans l'accès et le parcours de soins.
   - Soutien au développement de politiques publiques pour leur reconnaissance officielle (ex. crédits d'impôt, congés sociaux).
2. **Formation et renforcement des capacités**
   - Développement de formations. Celles-ci peuvent s'adresser aux PPA, aux membres des équipes de soins et de services, ainsi qu'au personnel des organismes communautaires.
   - Partage des meilleures pratiques et des outils pour mieux soutenir les PPA et les équipes de soins.
   - Soutien aux projets de développement, de synergies et mutualisation des ressources.
   - Encourager les collaborations intersectorielles pour de nouvelles approches.
3. **Accès à l'information et aux ressources**
   - Création et diffusion d'outils pratiques pour orienter les PPA vers les services disponibles. Par exemple : développement de plateformes numériques et téléphoniques d'accompagnement.
   - Facilitation de l'accès aux services existants et émergents.
   - Production et déploiement de ressources d'informations dans l'écosystème.

Qui peut soumettre un projet ?

Les organismes admissibles sont :

✅ Organismes à but non lucratif et de bienfaisance.

✅ Donataire non gouvernemental, reconnu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (inscrit à l'Agence de Revenu du Canada) et dont le siège social se situe au Québec.

Les projets doivent :

✅ Être en lien direct avec la mission et la vision de la Fondation.

✅ Être présentés par un donataire non gouvernemental, reconnu au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (inscrit à l'Agence de Revenu du Canada) et dont le siège social ou

un bureau satellite se situe au Québec.

✅ Le projet doit se dérouler entièrement au Québec.

✅ Démontrer une capacité de mise en œuvre réaliste et un modèle de financement durable (certaines exceptions peuvent être acceptées pour des projets pilotes).

✅ Proposer une pérennité financière et des perspectives de cofinancement.

Critères de sélection des projets

Les projets sont étudiés selon une grille d'analyse pondérée, en fonction des critères suivants :

1. Impact mesurable et faisabilité. Exemple d'impact mesurable : Nombre de PPA bénéficiaires, amélioration de leur qualité de vie, diminution du fardeau administratif, ajout de ressources informatives, etc. La faisabilité réfère à la capacité de l'organisme à concevoir et réaliser le projet : personnel et expert compétent, taille et maturité de l'organisation, saine gestion des finances, etc.
2. Innovation : Solutions nouvelles ou optimisation des structures et des processus existants (technologique, pratique, organisationnel).
3. Accessibilité et inclusion : Adaptation aux besoins des PPA vulnérables, par exemple, des PPA jeunes ou aînés, provenant de minorités culturelles ou religieuses, en situation particulière, etc.
4. Structuration et transformation des organisations et des pratiques : Vise des changements durables et/ou systémiques dans l'organisation des soins et services, dans les pratiques, dans la formation et la gestion de l'information et dans l'utilisation d'outils et de technologies.
5. A- Réplicabilité et mise à l'échelle : Potentiel d'expansion dans d'autres régions ou contextes ou possibilité de transmission à d'autres départements ou organisations. (La Fondation se réserve le droit de demander une étude de faisabilité ou une évaluation post-projet).

   OU

   B- Ancrage communautaire : Mobilisation d'acteurs locaux et création de partenariats stratégiques.

Critères additionnels pouvant être considérés :

- Soutien de la communauté des soignants : Inclusion d'un membre de la FMSQ, de spécialistes ou de professionnels de la santé.
- Visibilité : évaluation de la visibilité grand public envers la cause, la Fondation et la médecine spécialisée.

Modalités des projets

Deux types de projets peuvent être soumis à la Fondation :

→ **Projets de court terme** (1 an) : Développement de nouvelles initiatives, de projets pilotes ou

d'interventions ponctuelles.

Budgets estimés :

- Petits projets : 15 000 $ – 50 000 $
- Projets intermédiaires : 50 000 $ – 100 000 $
- Projets d'envergure : 100 000 $ – 150 000 $

Exemple type de projet :

- Création d'une trajectoire d'usagers pour PPA dans une clinique de la mémoire afin d'y intégrer les services adéquats selon les besoins recensés, avant, pendant et après le passage de l'aidé et de son proche.
- Création d'une formation destinée au personnel ou aux directions d'organismes offrant des camps de répit et ayant pour objectif de les outiller face à un besoin X.

→ **Projets de long terme** (3 ans) : Développement de projet d'envergure, mise à l'échelle ou développement provincial et implantation durable d'un projet éprouvé.

Budgets estimés :

- Projets intermédiaires : 150 000 $ – 300 000 $ (50 000 $ – 100 000 $ par an)
- Projets d'envergure : 300 000 $ – 500 000 $ (100 000 $ – 167 000 $ par an)

Exemple type de projet :

- Création d'un outil numérique destiné à informer les personnes proches aidantes des ressources disponibles en temps réel et géolocalisé.
- Mise à l'échelle et déploiement national d'une formation destinée aux PPA dans l'accompagnement d'une personne atteinte d'un trouble du spectre de l'autisme.

Fondation de la FMSQ
Engagée pour la proche aidance

Comment fonctionnent nos appels à projets ?

📅 Deux appels à projets par an (ouverture des soumissions pour une période de 2 mois).

🔎 Évaluation rigoureuse par un comité d'analyse des demandes selon des critères d'impact, d'innovation, d'accessibilité et d'inclusion, de durabilité et de réplicabilité ou de mise à l'échelle.

✅ Sélection finale par le Conseil d'administration de la Fondation.

🤝 Retour vers l'organisme, au besoin, pour adapter le projet selon certaines suggestions de la Fondation. Par exemple, la mutualisation avec un autre organisme ou l'ajout d'une étude de faisabilité avant l'engagement complète des sommes.

📊 Suivi et transparence

Afin d'assurer une saine gestion des fonds et de la viabilité des initiatives soutenues, les organismes récipiendaires doivent fournir des rapports de redditions de compte selon l'entente établie avec la Fondation. (Ex., rapport d'impact et bilans financiers).Au-delà du financement : un levier de transformation

Stratégie de communication et diffusion des résultats

La Fondation se réserve le droit de s'engager comme partenaire catalyseur du projet. Pour ce faire, elle pourrait soutenir ou créer des initiatives telles que :

- L'organisation d'un événement annuel pour présenter les impacts des projets soutenus.
- La valorisation des bénéficiaires et de leurs projets à travers des activités de communications incluant, par exemple des témoignages, des études de cas.
- La création d'un réseau de partage des connaissances entre les acteurs du milieu.

Un partenaire complet

La Fondation souhaite développer des partenariats qui vont au-delà du rôle de bailleur de fonds et pour se faire elle peut soutenir ses partenaires de différente façon :

🌟 Porte-parole des enjeux en proche aidance.

🤝 Facilitateur de collaboration, en mettant en relation les acteurs du milieu et en favorisant l'engagement des médecins spécialistes.

📢 Diffuseur de bonnes pratiques, en valorisant les projets à fort impact.

$ Effet de levier financier **:** possibilité d'attirer d'autres financements ou d'avoir un impact au-delà de la durée de financement.

Fondation de la FMSQ
Engagée pour la proche aidance

Approche inclusive régionale

La Fondation a pour mandat de soutenir les personnes proches aidantes et les organismes partenaires dans toutes les régions administratives du Québec. Le comité favorisera une représentation équitable des projets hors des centres urbains majeurs.

Projets et dépenses non admissibles

La Fondation ne soutient pas de projets ou de dépenses dans les sphères suivantes[1] :

- Projets hors Québec ;
- Financement des organismes à la mission, financement de base, permanent ou récurrent ;
- Fonds de roulement, de réserve ou de prévoyance ;
- Mise de fonds pour achat immobilier ; hypothèque ; caution sur emprunt ; assurances ; taxes ; loyer ;
- Achat d'équipements et fournitures de bureau, de logiciels, de denrées alimentaires, de fournitures scolaires, etc. ;
- Frais pour la participation à un atelier, un congrès ou un colloque et frais pour publication et résultats scientifiques (articles, colloque, etc.) ;
- Campagnes de financement et collectes de fonds ;
- Bourses d'études ;
- Salaires et dépenses liées à l'administration de l'organisme, frais de bureau ou de gestion. Seuls certains frais administratifs liés directement au projet pourront être acceptés (pour un maximum de 20% de l'enveloppe du projet) ;
- Activités politiques à caractère partisan ou religieuse ;
- Les projets d'organisations à but lucratif ; les projets provenant directement d'institutions universitaires, de centre hospitalier ou de fondation hospitalière[2]; les projets de particuliers.

Déposez votre projet !

📌 Vous avez un projet qui répond aux besoins des personnes proches aidantes ?

📩 Rendez-vous sur notre plateforme extranet https://ffmsq.eudonet.com/ pour soumettre votre candidature lors du prochain appel à projets.

📧 Des questions ? Contactez-nous à **fondation@fmsq.org**, nous serons ravis de vous accompagner dans votre démarche !

---

[1] Certaines dépenses justifiées dans le cadre d'un projet pourraient être acceptées.
[2] Les projets peuvent être déposés en collaboration avec un centre universitaire ou de santé, et utiliser leur numéro d'enregistrement à l'Agence de Revenu du Canada pour faciliter le processus, mais ne peuvent financer directement des projets courants ou menés par ces institutions.